



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 13 février 2024
N. réf : 10.01.02/JL

Préavis N° 02/2024

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA PISTE FORESTIÈRE DU DERREYDZU</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 88'300.00 pour procéder aux travaux de réfection de la piste forestière du Derreydzu.

2. HISTORIQUE

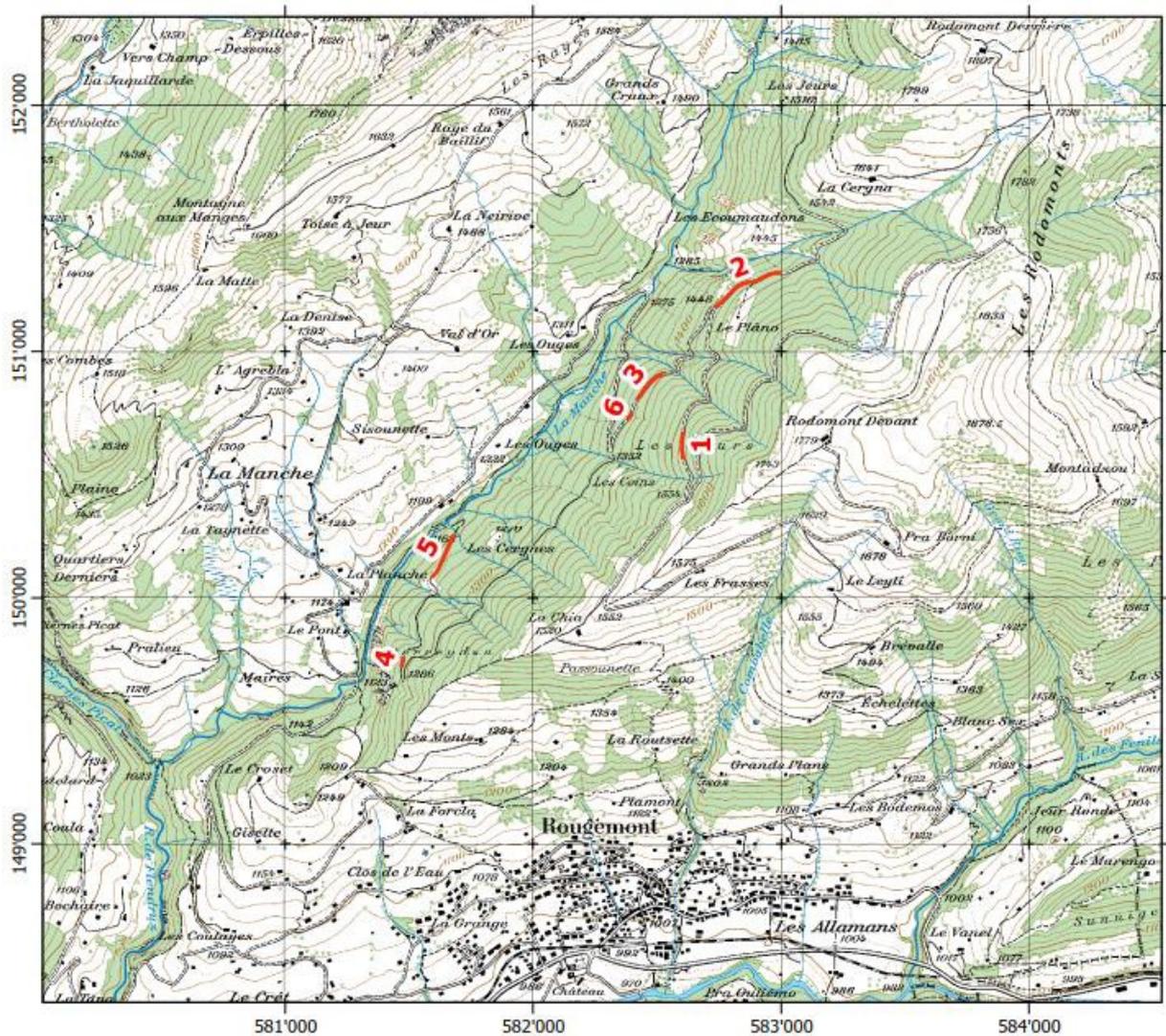
Lors des intempéries du printemps 2017, sur la route de Derreydzu, forêt des Jeurs, un caisson en bois soutenant la route a été emporté par un glissement de terrain.

En 2018, un projet de restauration a été établi. Ce dernier prévoyait la reconstruction du caisson. La commune a alors souhaité reporter cet investissement.

Lors de la séance du 3 avril 2023, M. Maxime Pattaroni, inspecteur cantonal des forêts, a demandé à la commune de terminer les travaux qu'elle souhaitait réaliser dans le cadre de ce projet afin de boucler ce dernier (n° de projet : 523.1-VD04-02016/80054, décision d'approbation de projet et d'allocation de subvention du 04.09.2018).

Lors de cette séance, il a été décidé de réaliser un ouvrage de stabilisation (caisson) plus petit que celui proposé dans le projet initial et de ne pas restaurer les gabions présents à l'amont de la chaussée.

Les travaux envisagés correspondent au point N°4 sur la carte représentative ci-après.



3. TRAVAUX ENVISAGÉS

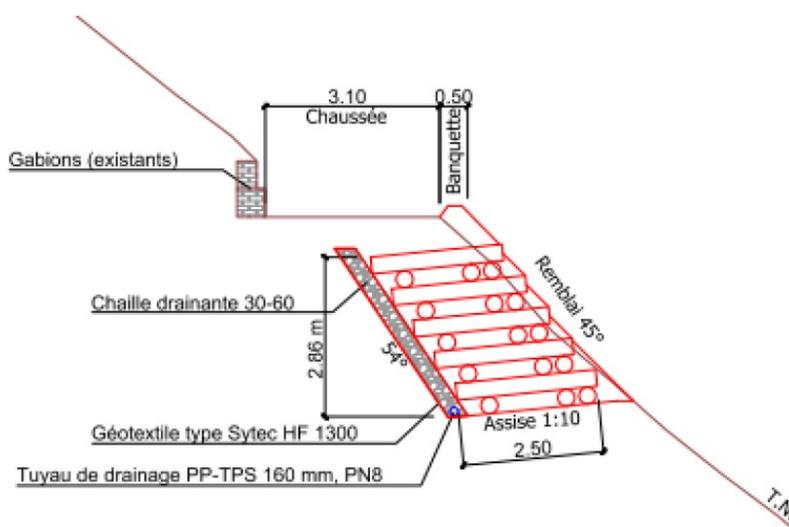
En réduisant les coûts, nous souhaitons sécuriser le passage pour permettre une réouverture de la route pour son usage par les véhicules forestiers : tracteurs – porteurs – éventuellement petit camion.

MESURES

- Reconstruction du caisson effondré
- Rétablissement de la couche portante et de la couche d'usure de la route
- Pose de renvois d'eau
- Végétalisation de l'ouvrage par bouturage
- Eventuellement réparation partielle des gabions en amont

Différence avec la variante proposée en 2018 :

- La chaussée est plus étroite qu'à l'origine
- Le passage de véhicule lourd (grand camion) n'est pas garanti à long terme



4. COÛTS ET FINANCEMENT

Caisson en bois :	CHF 53'000.00
Gabions :	CHF 20'000.00
Frais administratifs et divers :	CHF 8'000.00
Divers et imprévus :	CHF 7'300.00

Total TTC : **CHF 88'300.00**

5. SUBVENTIONS

La totalité des travaux exposés ci-dessus a déjà fait l'objet d'une demande de subvention, laquelle a été adressée à la Direction générale de l'environnement, service des forêts.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 19 mars 2024

- Vu** le préavis N° 02/2024
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

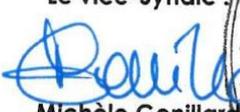
DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la réfection de la piste forestière du Derreydzu.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 88'300.00**. Pour ce faire, le compte N°9141.52 sera ouvert au bilan.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire de **CHF 88'300.00**, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de **CHF 88'300.00** auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement selon les amortissements prévus dans MCH2 à savoir sur une période de 40 ans, par le compte 4300.3311.002.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 13 février 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 19 mars 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic :  Le Secrétaire : 

Michèle Genillard Janick Lenoir



Délégué municipal :
- M. Marcel Moratti